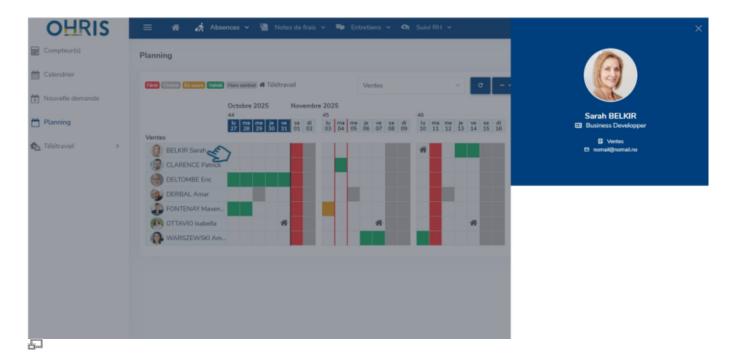
2025/11/18 10:44 1/3 actions depuis planning

## Dès le 27 novembre 2025, réalisez des actions directement depuis le planning

Après la personnalisation, il va désormais être possible depuis le planning et selon les périmètres de chaque profil, de créer/valider/modifier/refuser des demandes d'absence ou de télétravail, mais également d'accéder au tableau des soldes, au calendrier absences, à la feuille de temps ou au dossier RH d'un collaborateur.

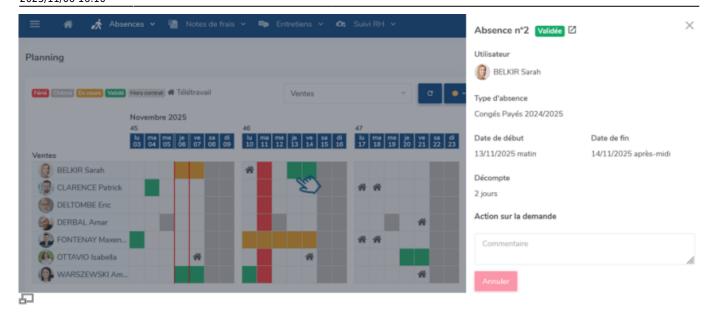
L'activation de l'annuaire sur votre instance permettra d'accéder directement à ces informations depuis le planning.



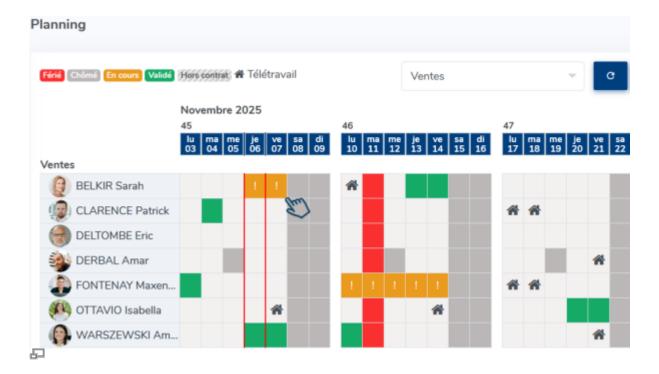
Si le paramétrage de l'annuaire est activé à la structure, un profil utilisateur pourra consulter les informations visibles depuis l'annuaire en cliquant sur le nom d'un collègue.

Il pourra également **déposer pour son propre compte** une absence ou un télétravail directement depuis le planning **en cliquant sur la date souhaitée**, comme il le fait depuis son propre calendrier.

Également sur la base de ce même comportement, il pourra cliquer sur ces jours déposés pour accéder au détail et les modifier ou les annuler.



Un profil valideur visualisera dans le planning toutes les demandes en attente de ses N-1 et pourra y accéder en cliquant directement sur la date concernée afin de pouvoir les valider, modifier ou refuser.

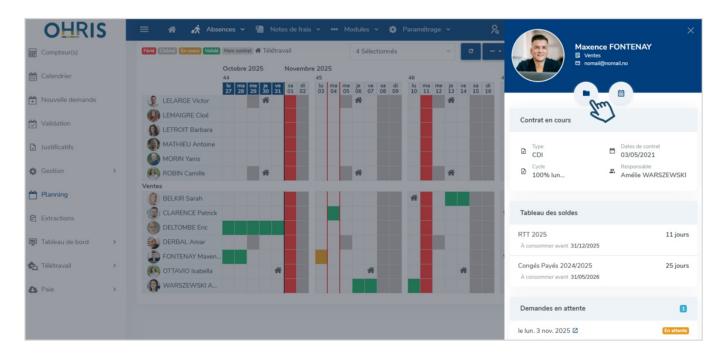


Directement depuis le planning, il pourra également **effectuer des dépôts d'absence ou télétravail en faveur de** l'un de ses collaborateurs, comme cela est actuellement possible depuis l'écran Gestion ou depuis le calendrier de l'utilisateur concerné.

https://manuel.ohris.info/ Printed on 2025/11/18 10:44

2025/11/18 10:44 3/3 actions depuis planning

**Au clic sur le nom** de l'un de ses N-1, un profil valideur pourra **consulter rapidement ses informations** visibles dans l'annuaire ainsi que des informations de son contrat, son tableau des soldes, et il disposera de **raccourcis** vers son dossier RH (selon les autorisations données), son calendrier absences et sa feuille de temps.



**Un profil gestionnaire** ou **un administrateur** disposeront de tout ce qui est repris ci-dessus, avec en supplément les informations liées à leurs rôles et aux autorisations données.

From:

https://manuel.ohris.info/ - Documentation oHRis

Permanent link:

https://manuel.ohris.info/doku.php/module\_conges:actions\_depuis\_planning



